



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du 29 juillet 2011

L'an deux mil onze et **le vingt neuf juillet à 12 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Michel ARIES, Jean-Pierre BOURGEOIS, Pascal GUILLON, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Patricia DUBOIS donne pouvoir à Solange DUMAS

Franck FURTIN donne pouvoir à Colette BERGER

Absents : 0

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **13 dont 2 pouvoirs**

Date de la convocation : 26 juillet 2011

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Délibération :

Objet : Modification du tableau des emplois permanents

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Lyon rendu le 25 mai 2011 qui enjoint la commune de Garnerans de réintégrer Madame Levieux en qualité de stagiaire dans un emploi correspondant à son grade.

Madame le Maire demande de se prononcer pour la création d'un emploi administratif supplémentaire pour répondre à l'injonction du Tribunal Administratif.

En outre, elle propose une motion dénonçant cette injonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret :

Abstention : 1 Contre : 10 Pour : 2

- **REFUSE, la création d'un emploi adjoint administratif 2^{ème} classe supplémentaire.**
- **ADOPTE la motion suivante :**

MOTION relative à la création d'un emploi supplémentaire d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal désapprouve la création d'un emploi supplémentaire d'adjoint administratif 2^{ème} classe et dénonce :

- que la charge de travail au sein de la commune de Garnerans ne justifie pas la création d'un emploi administratif supplémentaire pour une commune de 653 habitants.

- qu'il s'agit d'une charge financière lourde pour la collectivité (gaspillage de l'argent des contribuables), contraire aux directives gouvernementales sur la réduction des dépenses publiques.

La séance est levée à 13 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT